

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2022\_0122**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022,**  
*L'an deux mille vingt deux, le vingt trois septembre, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER, M. KONTE, M. CASSE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme NEDJARI, qui a donné pouvoir à M. KONTE ; M. FONTAINE, qui a donné pouvoir à Mme MONIER, M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. TIENG .

**EXCUSÉS** : M.DRAME, Mme PERUGIEN

Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

Le point initialement prévu en n°19 « Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement local de publicité », est traité en point n°12.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROSENMANN

**10) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
**REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE NOISIEL POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE**  
**POUR LA PASSATION DE MARCHÉ ET/OU ACCORD-CADRES POUR L'ACHAT DE**  
**FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU AVEC**

## **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE ET LES COMMUNES MEMBRES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21-1 et L. 1414-3,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° DEL2019\_0136 du Conseil municipal du 29 juin 2018 relative à la conclusion de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation de marché et/ou accord-cadres pour l'achat de fournitures administratives et de petits équipements de bureau avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et les communes de Champs-sur-Marne, Lognes et Torcy - Election des membres de la Commission d'appel d'offres du groupement représentant la commune de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** que la constitution d'une Commission d'appel d'offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du marché afférent au groupement de commandes nécessite d'élire un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Commune de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** la nécessité, après le renouvellement de l'assemblée délibérante, de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune de Noisiel au sein de la CAO propre au groupement précité,

**CONSIDÉRANT** les candidatures de M. RATOUCNIAK et M. BOUTET au poste de membre titulaire et de Mme DAGUILLANES et Mme RENIER au poste de membre suppléant à la Commission d'appel d'offres propre au groupement de commandes, chargée de l'attribution du ou des marchés et/ou accords-cadres afférents au groupement de commandes,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈDE** à l'élection des représentants (un titulaire et un suppléant) de la Commune de Noisiel à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, issus des membres à voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de Noisiel.

**DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code générale des collectivités territoriales,

**DESIGNE**, à 28 voix pour et 3 voix contre, M. RATOUCNIAK, membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement de commande, et Mme DAGUILLANES, membre suppléante.

suite DEL2022\_0122

election des membres de la commission d'appel d'offres représentant la commune  
commande pour la passation de marché et/ou accord-cadres pour l'achat de fournitures  
équipements de bureau avec la communauté d'agglomération paris vallée de la marne

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 077-217703370-20220923-DEL2022\_0122-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME